



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

⑯ Numéro de publication:

0 067 773
B1

⑰

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

⑲ Date de publication du fascicule du brevet:
27.03.85 ⑳ Int. Cl.1: **A 47 B 77/02, E 06 B 3/50**

㉑ Numéro de dépôt: **82401070.6**

㉒ Date de dépôt: **11.06.82**

㉔ Meuble de cuisine professionnelle.

㉖ Priorité: **12.06.81 FR 8111673**

㉗ Date de publication de la demande:
22.12.82 Bulletin 82/51

㉘ Mention de la délivrance du brevet:
27.03.85 Bulletin 85/13

㉙ Etats contractants désignés:
CH DE FR IT LI

㉚ Documents cités:
CH - A - 597 489
FR - A - 1 037 861
FR - A - 1 263 521
GB - A - 642 053
US - A - 2 219 699
US - A - 4 153 313

㉛ Titulaire: **INOXYFORM COTE BASQUE S.A., Z.A.
St.-Frédéric Route de Pau B.P. 304, F-64107 Bayonne
Cedex (FR)**

㉜ Inventeur: **Lefort, Henri, Villa Kapéra Aldé,
F-64790 Ainhoa (FR)**

㉝ Mandataire: **Philip, Bruno et al, c/o Cabinet Harlé &
Philip 21, rue de la Rocheoucauld, F-75009 Paris (FR)**

EP 0 067 773 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

La présente invention concerne un meuble de cuisine professionnelle comportant un plateau supérieur et un ou plusieurs soubassements.

Dans des cuisines professionnelles, on utilise des meubles de différentes conceptions qu'on peut classer grossièrement en trois catégories : le type »neutre« qui correspond à des meubles de conditionnement et mise en oeuvre de produits, le type »chauffant« et le type »frigorifique«. La présente invention a plus particulièrement pour but de perfectionner les meubles du premier type.

Un meuble de cuisine professionnelle du type »neutre« comprend d'une façon générale un plateau supérieur de travail et un ou plusieurs soubassements dans lesquels il existe des compartiments où sont rangés habituellement les appareils, accessoires et produits dont l'opérateur peut avoir besoin en cours de travail. En dehors des périodes de travail, l'opérateur range à nouveau tous les éléments qu'il a utilisés dans les compartiments correspondants qui doivent alors être refermés pour des raisons de propreté, d'ordre et d'esthétique. Dans les réalisations connues, on utilise habituellement des portes montées sur charnières verticales ou horizontales, à un ou deux battants suivant les cas. Du fait que ces portes pénètrent dans la zone de travail de l'opérateur devant son plateau, celui-ci doit les refermer après chaque opération de sortie ou de rentrée d'accessoire ou produit, ce qui lui cause une gêne non négligeable.

On a déjà proposé (FR-A-978 248) des meubles dans lesquels les portes, ou panneaux de fermeture, sont pourvus de pivots qui, au lieu d'être fixes, peuvent se déplacer sur des glissières horizontales vers le fond du meuble; lorsque le pivot se dirige vers le fond de la glissière, une butée peut forcer la porte à prendre une position à peu près parallèles à la glissière, ce qui entraîne l'escamotage total de cette porte. Un tel système présente l'inconvénient que, au cours de son passage de la position de fermeture à la position d'ouverture, la porte opère un mouvement simultané de pivotement et glissement qui balaie un espace non négligeable à l'intérieur du meuble. Cet espace devient inutilisable, et un objet fragile placé dans le meuble, pièce de patisserie par exemple, risque d'être endommagé par le contact du panneau s'il en est placé trop près.

L'invention a pour but de remédier à cet inconvénient et à d'autres affectant les réalisations connues en permettant une fermeture facile du ou des soubassements d'un meuble de cuisine professionnelle.

L'invention concerne un meuble de cuisine professionnelle, comprenant un plateau supérieur, un ou plusieurs soubassements et un panneau amovible qui peut occuper une position de fermeture dans laquelle il est maintenu verticalement par la face avant du soubassement à l'aide d'un dispositif de maintien, et une position de

pleine ouverture dans laquelle il est disposé horizontalement dans un logement situé immédiatement sous le plateau, le panneau ne pouvant être mis en place dans ce logement ou en sortir que par un glissement horizontal ce meuble présentant pour particularité que le dispositif de maintien en position de fermeture est un dispositif séparable, permettant la séparation complète du panneau par rapport aux autres organes du meuble, le passage du panneau de sa position de fermeture à sa position de pleine ouverture et inversement nécessitant la séparation complète du panneau du meuble associé.

De préférence, ledit logement est défini par deux glisseurs horizontales parallèles, qui coopèrent avec deux bords opposés du panneau.

Suivant une modalité intéressante, le panneau comporte des goujons disposés perpendiculairement à son bord inférieur et qui, en position de fermeture, pénètre dans des trous d'une traverse inférieure du soubassement et, dans la position de fermeture, le panneau est en outre maintenu par des parties magnétiques coopérant respectivement solidaires dudit panneau et d'une traverse du soubassement.

Selon un mode de réalisation de cette modalité, le panneau est formé d'une tôle métallique magnétique et lesdites parties magnétiques coopérantes sont constituées respectivement par des aimants de retenue fixés sur le bord avant de ladite traverse, par le métal magnétique du panneau.

Selon un autre mode de réalisation de cette même modalité, le panneau est formé d'un matériau non magnétique et lesdites parties magnétiques coopérantes sont constituées respectivement par des aimants de retenue fixés sur la partie tranchante de la traverse et par des plaquettes en métal magnétique (6) qui sont fixées sur le panneau dans les zones venant se placer en regard des aimants de retenue dans la position de fermeture du panneau et de préférence le panneau est réalisé en métal inoxydable non magnétique du type Z 5 CN 18/10, alors que les plaquettes (6) sont formées d'acier inoxydable magnétique du type Z 8 C 17.

Suivant une autre modalité de l'invention, le meuble est équipé de charnières démontables sur un montant du soubassement et sur un bord latéral du panneau de façon à assurer le maintien de celui-ci en position de fermeture.

D'autres avantages et caractéristiques de l'invention seront mis en évidence dans la suite de la description, donnée à titre d'exemples non limitatifs, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective schématique du meuble de cuisine professionnelle selon l'invention, montrant le panneau en position de fermeture du soubassement,
- la figure 2 est une coupe faite suivant la ligne A-A de la figure 1,
- la figure 3 est une vue en perspective mon-

trant le meuble en condition d'ouverture et schématisant le rangement du panneau dans son logement, et

— la figure 4 est une coupe semblable à la figure 2 d'un autre agencement du meuble selon l'invention.

— la figure 5 est une vue en perspective schématique d'une variante du meuble des figures 1 à 5.

— la figure 6 est une coupe selon la ligne B. B. de la figure 5.

— la figure 7 est une vue en perspective montrant le meuble des figures 5 et 6 en position d'ouverture et schématisant le rangement de la porte dans son logement.

Comme le montre la figure 1, un meuble de cuisine professionnelle du type »neutre« comporte un plateau 1 formant un plan de travail pour l'opérateur, un ou plusieurs soubassements 2 délimitant des compartiments de rangement divisés par des étagères, et des pieds, non représentés. Dans les compartiments sont rangés les instruments, produits, etc..., dont peut avoir besoin l'opérateur dans son service.

On a par conséquent cherché à agencer un meuble de cuisine professionnelle d'un manière qui permette le dégagement du lieu de travail.

Ce problème est résolu conformément à la présente invention de la façon suivante : a la place des portes classiques qui sont liées de façon permanente au soubassement du meuble, on utilise un panneau amovible 3 qui, dans la condition de fermeture mise en évidence sur les figures 1 et 2, est maintenu appliqué contre la face avant du soubassement à l'aide de parties magnétiques coopérantes qui peuvent être agencées différemment en fonction de la structure du panneau.

Dans le cas où le panneau est formé d'une tôle métallique magnétique, lesdites parties magnétiques coopérantes sont constituées d'une part par des aimants de retenue 4 qui sont fixés sur une traverse horizontale 5 placée en partie haute du meuble en dessous du plateau, et d'autre part par la surface métallique magnétique 3 d'application du panneau contre lesdits aimants 4.

Pour des meubles de cuisine professionnelle où il est nécessaire d'observer des conditions strictes d'hygiène et de propreté, les différentes parties du meuble peuvent être formées d'acier inoxydable. Cependant il existe différentes catégories d'aciers inoxydables qui ont des propriétés magnétiques différentes. Ainsi l'acier inoxydable correspondant à l'appellation normalisée Z 5 CN 18/10 est non magnétique alors que l'acier inoxydable correspondant à l'appellation normalisée Z 8 C 17 est magnétique. En conséquence, quand le panneau est formé d'un acier inoxydable non magnétique du type Z 5 CN 18/10, on adopte conformément à la présente invention la structure suivante : lesdites parties magnétiques coopérantes sont constituées respectivement d'une part par des aimants de retenue 4 fixés sur ladite traverse frontale 5 placée en partie haute du soubassement et

d'autre part par des plaquettes 6 en acier inoxydable magnétique, du type Z 8 C 17 par exemple, qui sont fixées sur la surface d'application 3' du panneau dans des zones correspondant aux positions desdits aimants de retenue 4.

En outre, pour permettre le rangement du panneau après qu'il a été écarté de la position de fermeture, il est prévu dans le soubassement un logement défini par deux glissières horizontales 7 qui sont par exemple placées en dessous de la traverse 5 et entre lesquelles l'opérateur vient disposer le panneau.

Bien qu'on ait indiqué sur la figure 2 un mode de fixation du panneau en position de fermeture suivant lequel desdites parties magnétiques coopérantes sont placées en haut du soubassement et du panneau, on peut adopter une structure telle que celle indiquée sur la figure 4 qui montre que le panneau 3 comporte un renfort intermédiaire dont la surface 3' vient s'appliquer contre les aimants 4 fixés sur la face frontale d'une étagère intermédiaire 8 du soubassement, en dessous de laquelle sont disposées les glissières 7 de rangement du panneau 3.

Pour permettre une mise en place facile et un maintien assuré du panneau 3, on a prévu sur son bord inférieur des goujons verticaux 9, (figure 3), qui sont prévus pour pénétrer dans des trous 10 de la partie inférieure du meuble. L'opérateur qui veut mettre le panneau en position de fermeture engage les goujons 9 dans les trous 10 puis redresse le panneau jusqu'à ce que les moyens magnétiques entrent en action.

Dans la variante représentée aux figures 5 à 7, la disposition est à peu près identique à celle qu'on vient de décrire, mais il est prévu deux charnières démontables 11, 11' sur un des montants du soubassement, et les goujons 9 sont supprimés. On a donc un véritable porte battante 12. Après démontage des charnières, par simple levage de la porte, les parties 11' de charnière qui sont fixées à la porte 12 peuvent coulisser dans les glissières 7.

La fermeture de cette porte peut être complétée par tous moyens connus, serrure ou loquet magnétique par exemple.

Ainsi l'invention permet, à l'aide d'un panneau de fermeture qui est amovible et dont la fixation est assurée par des aimants ou des charnières démontables, d'une part de dégager le lieu de travail de l'opérateur et d'autre part de constituer un système de fermeture de soubassement d'une structure simple.

Revendications

1. Meuble de cuisine professionnelle, comprenant un plateau (1) supérieur, un ou plusieurs soubassements (2) et un panneau (3) amovible qui peut occuper une position de fermeture dans laquelle il est maintenu verticalement par la face avant du soubassement à l'aide d'un dispositif de maintien, et une position de pleine ouverture dans laquelle il est disposé horizontalement dans

un logement situé immédiatement sous le plateau, le panneau ne pouvant être mis en place dans ce logement ou en sortir que par un glissement horizontal, caractérisé en ce que le dispositif de maintien en position de fermeture est un dispositif séparable, permettant la séparation complète du panneau par rapport aux autres organes du meuble, le passage du panneau de sa position de fermeture à sa position de pleine ouverture et inversement nécessitant la séparation complète du panneau du meuble associé.

2. Meuble selon la revendication 1, caractérisé en ce que le logement est délimité par deux glissières (7) horizontales parallèles qui coopèrent avec deux bords opposés du panneau.

3. Meuble selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le dispositif de maintien du panneau en position de fermeture comporte des goujons (9) disposés perpendiculairement à son bord inférieur et qui, en position de fermeture, pénètrent dans des trous (10) d'une traverse inférieure du soubassement, et des parties magnétiques coopérantes solidaires respectivement du panneau et d'une traverse du soubassement.

4. Meuble selon la revendication 3, caractérisé en ce que le panneau (3) est formé d'une tôle métallique magnétique, et les parties magnétiques coopérantes sont constituées respectivement par des aimants de retenue (4) fixés sur le bord avant de la traverse et par le métal magnétique du panneau.

5. Meuble selon la revendication 3, caractérisé en ce que le panneau (3) est formé d'un matériau non magnétique, et les parties magnétiques coopérantes sont constituées respectivement par des aimants de retenue (4) fixés sur la traverse et par des plaquettes de métal magnétique (6) qui sont fixées sur le panneau dans les zones venant se placer en regard des aimants de retenue dans la position de fermeture du panneau.

6. Meuble selon la revendication 5, caractérisé en ce que le panneau (3) est réalisé en métal inoxydable non magnétique du type Z 5 CN 18/10, et en ce que les plaquettes 6 sont formées d'acier inoxydable magnétique du type Z 8 C 17.

7. Meuble selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le dispositif de maintien comprend des charnières (11, 11') démontables placées sur un montant du soubassement et sur un bord latéral du panneau.

Patentansprüche

1. Küchenmöbel für gewerbliche Zwecke, umfassend eine obere Platte (1), ein oder mehrere Unterbauten (2) und ein lösbares Paneel (3), das eine Schließstellung, in welcher es mit Hilfe einer Haltevorrichtung vor dem Unterbau vertikal gehalten ist, und eine vollständig offene Stellung einnehmen kann, in welcher es horizontal in einer Lage gehalten ist, die unmittelbar unter der

Platte gelegen ist, wobei das Paneel nur durch horizontales Gleiten in die genannte Lage gebracht oder daraus entfernt werden kann, dadurch gekennzeichnet, daß die Haltevorrichtung in Schließstellung eine trennbare Vorrichtung ist, die die vollständige Trennung des Paneels in bezug auf andere Organe des Möbels erlaubt, wobei der Übergang des Paneels aus seiner Schließstellung in seine Offenstellung und umgekehrt die vollständige Trennung des Paneels vom zugehörigen Möbelteil erfordert.

5 10 15 20 25 30 35 40 45 50 55 60 65

2. Möbel nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die genannte Lage durch zwei horizontale Gleitschienen (7) begrenzt ist, die mit zwei gegenüberliegenden Rändern des Paneels zusammenarbeiten.

3. Möbel nach Anspruch 1 oder 2, dadurch gekennzeichnet, daß die Haltevorrichtung des Paneels in Schließstellung Dübel (9), die senkrecht an seinem Innenrand angeordnet sind und in Schließstellung in Löcher (10) einer inneren Traverse des Unterbaus eingreifen, und magnetische Teile trägt, die entsprechend wechselseitig mit dem Paneel und einer Traverse des Unterbaus zusammenarbeiten.

4. Möbel nach Anspruch 3, dadurch gekennzeichnet, daß das Paneel aus einem magnetischen Metallblech hergestellt ist und daß die zusammenarbeitenden magnetischen Teile entsprechend durch Haltemagnete (4), die am Rand vor der Traverse befestigt sind, und durch das magnetische Metall des Paneels gebildet sind.

5. Möbel nach Anspruch 3, dadurch gekennzeichnet, daß das Paneel (3) aus nichtmetallischem Material hergestellt ist und daß die zusammenarbeitenden magnetischen Teile aus Haltemagneten (4), die an der Traverse befestigt sind, und aus magnetischen Metallplaketten (6) gebildet sind, die am Paneel in Zonen befestigt sind, die in Schließstellung des Paneels gegenüber den Haltemagneten zu liegen kommen.

6. Möbel nach Anspruch 5, dadurch gekennzeichnet, daß das Paneel (3) aus einem nichtoxydierenden nichtmagnetischen Metall vom Typ Z 5 CN 18/10 verwirklicht ist und daß die Plaketten (6) aus nichtoxydierendem magnetischem Stahl vom Typ Z 8 C 17 gebildet ist.

7. Möbel nach einem der Ansprüche 1 und 2, dadurch gekennzeichnet, daß die Haltevorrichtung Scharniere (11, 11') einschließt, die zerlegbar an einem Ständer des Unterbaus und an einem Seitenrand des Paneels angeordnet sind.

Claims

1. Professional kitchen cabinet comprising a top counter (1), one or more base parts (2) and a removable panel (3) adapted to occupy a closed position in which it is held vertically by the front face of the base part with the aid of a holding device, and a fully open position in which it is disposed horizontally in a cavity situated immediately below the counter, the panel being able to be placed in position in this cavity or to be

removed therefrom only by horizontal sliding, characterised in that the device holding it in the closed position is a separable device permitting the complete separation of the panel from the other parts of the cabinet, while the passage of the panel from its closed position to its fully open position and vice versa requires the complete separation of the panel from the associated cabinet.

2. Cabinet according to claim 1, characterised in that the cavity is bounded by two parallel horizontal slide guides (7) which cooperate with two opposite edges of the panel.

3. Cabinet according to one of claims 1 and 2, characterised in that the device holding the panel in the closed position comprises pins (9) disposed at right angles to its bottom edge and penetrating in the closed position into holes (10) in a bottom cross member of the base and further comprises cooperating magnetic parts fastened respectively to the panel and to a cross member of the base.

4. Cabinet according to claim 3, characterised in that the panel (3) is composed of a magnetic metal sheet and that the cooperating magnetic parts are composed respectively of retaining magnets (4) fixed on the front edge of the cross member and of the magnetic metal of the panel.

5. Cabinet according to claim 3, characterised in that the panel (3) is composed of a non-magnetic material and that the cooperating magnetic parts consist respectively of the retaining magnets (4) fixed on the cross member and of small plates of magnetic metal (6) which are fixed on the panel in the areas which take up positions opposite the retaining magnets when the panel is in the closed position.

6. Cabinet according to claim 5, characterised in that the panel (3) is made of non-magnetic rustless metal of the Z 5 CN 18/10 type, and in that the small plates 6 are composed of magnetic stainless steel of the Z 8 C 17 type.

7. Cabinet according to one of claims 1 and 2, characterised in that the holding device comprises dismountable hinges (11, 11') disposed on an upright of the base part and on a side edge of the panel.

5

10

15

20

25

30

35

40

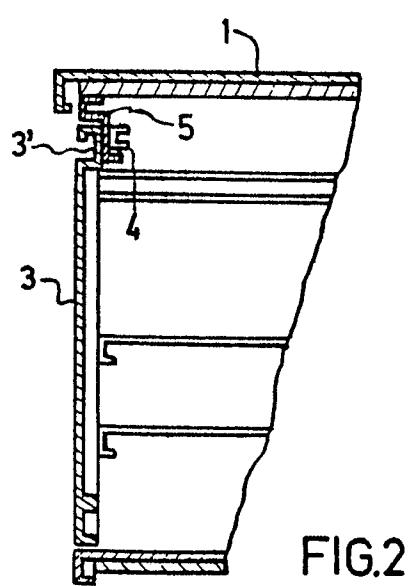
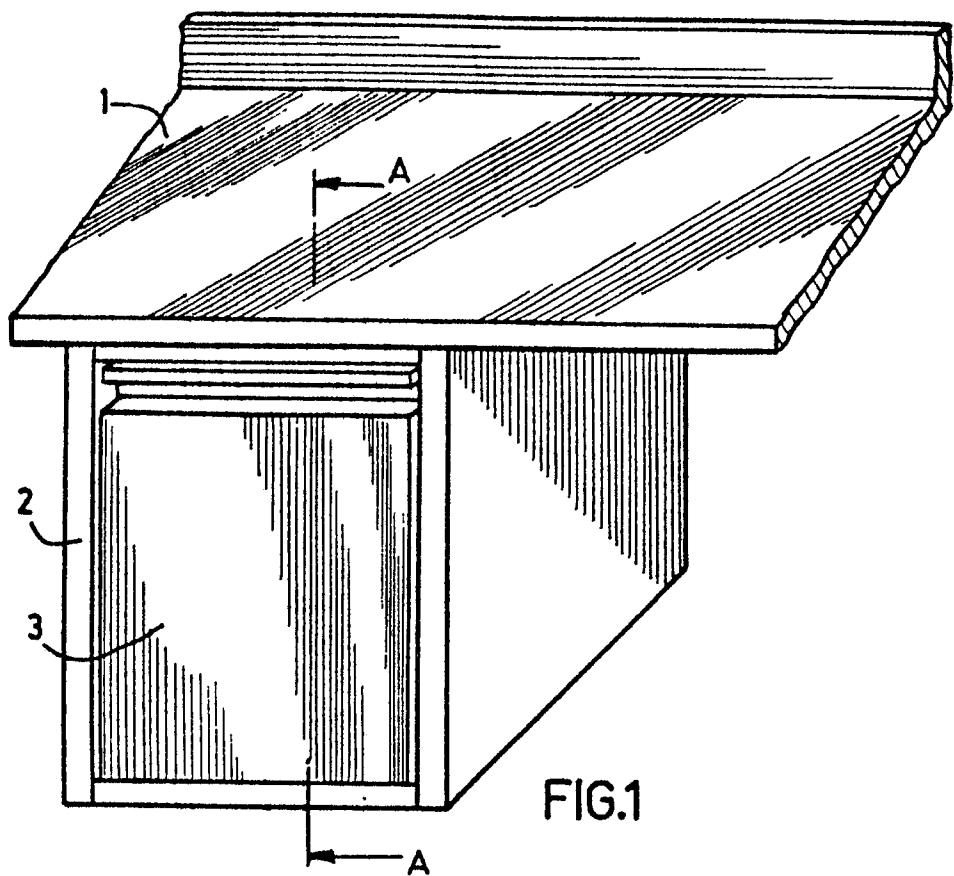
45

50

55

60

65



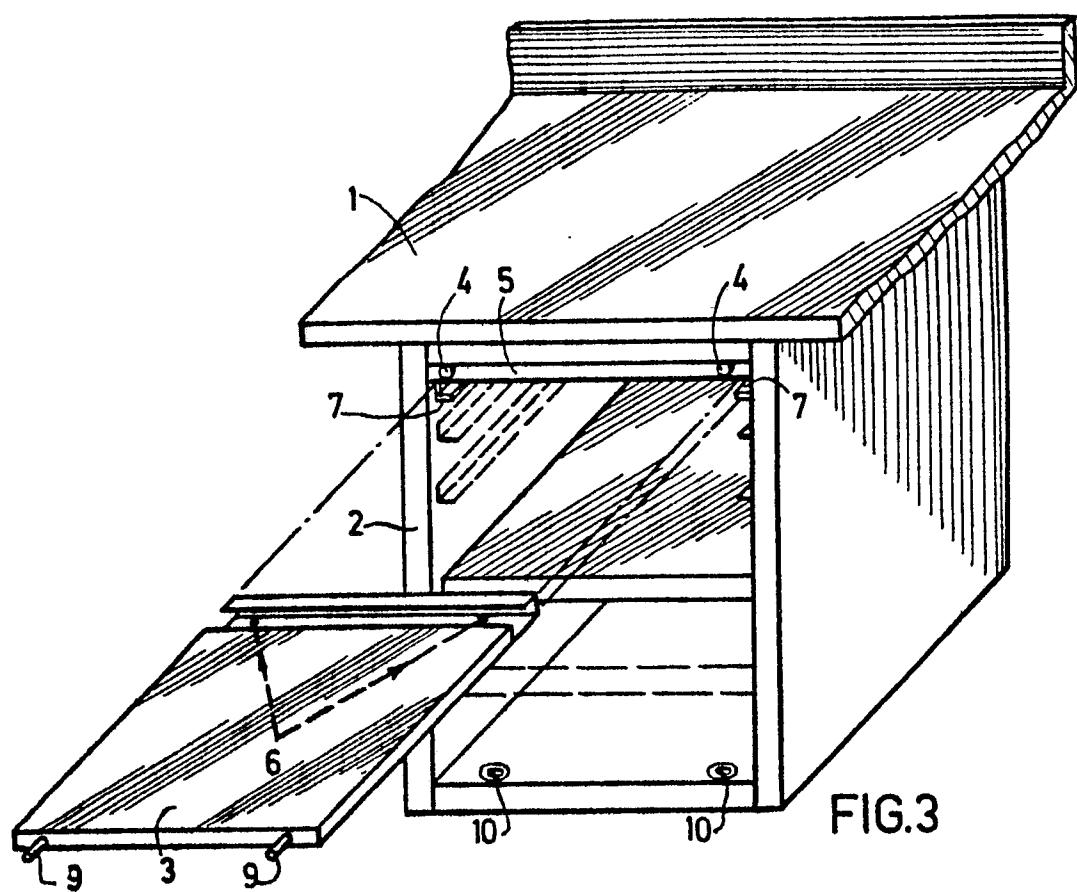


FIG.3

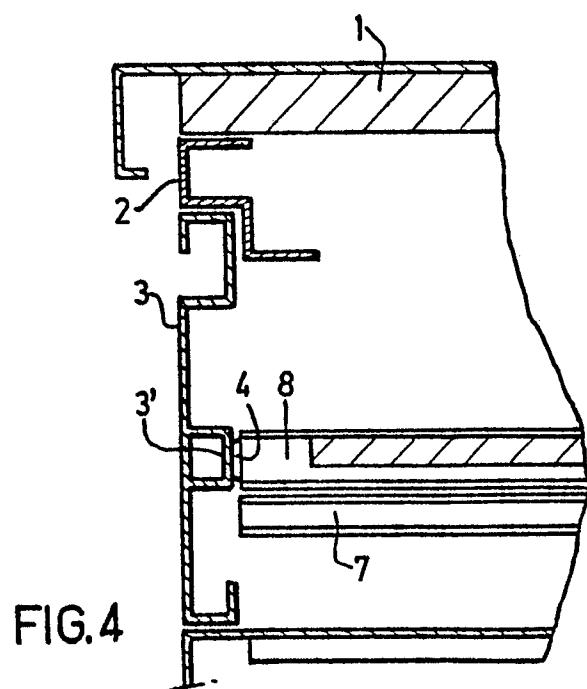
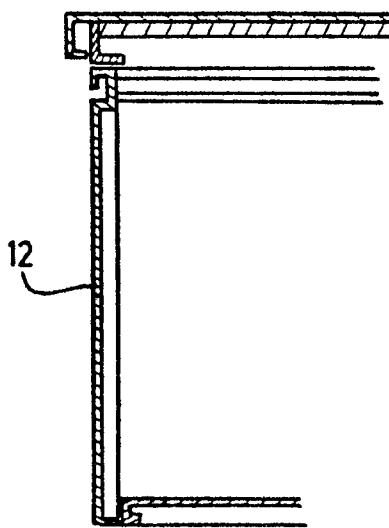
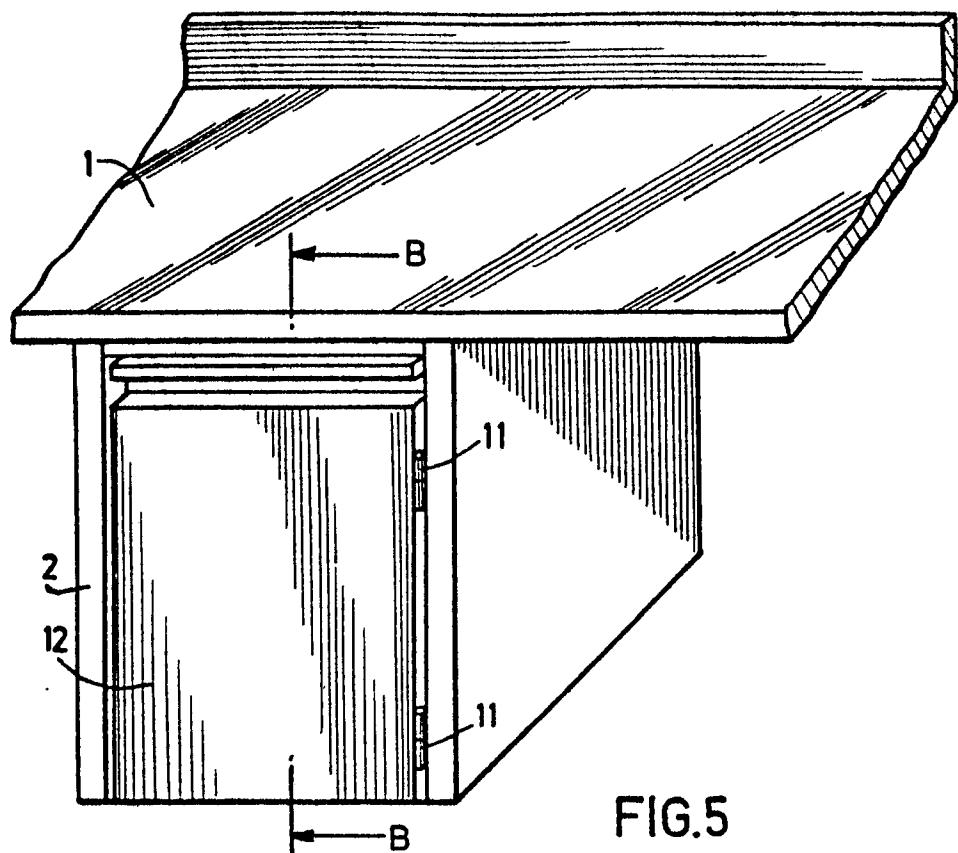


FIG.4



0 067 773

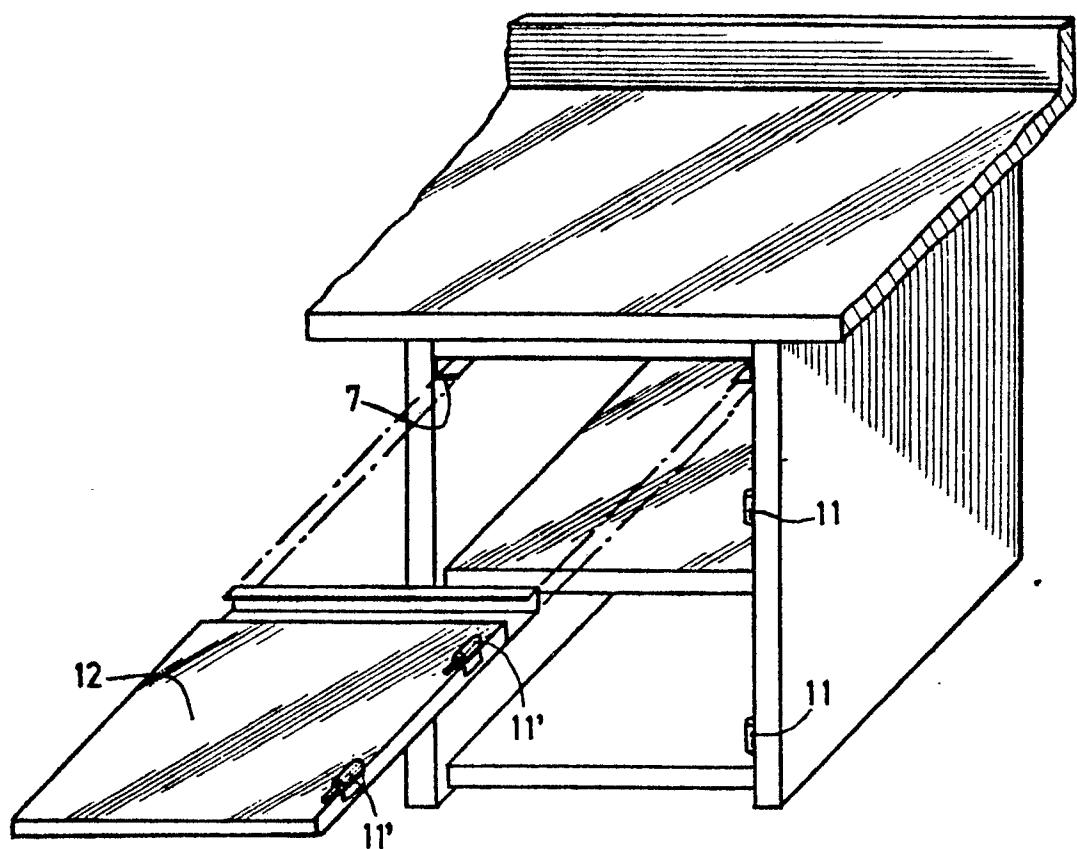


FIG.7